



Réunions publiques

- ***08 décembre 2022 de 19h00 à 21h00, à la salle des fêtes de Ballaison***
- ***13 décembre 2022 de 19h00 à 21h00 à l'espace des Ursules de Thonon-les-Bains***

Compte-rendu des réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-HM, l'agglomération de Thonon souhaite informer et sensibiliser les habitants.

Pour cela, deux réunions publiques ont été proposées aux habitants de l'agglomération. Celles-ci ont eu lieu dans ce cadre et ont permis de présenter le diagnostic. La première réunion publique, à Ballaison, a réuni 23 habitants et la seconde à Thonon-les-Bains 67 habitants du territoire.



Compte-rendu réunion publique

Introduction

M. Christophe Songeon, Maire de Ballaison et Vice-Président en charge de la politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière remercie les personnes présentes. Etant en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 25 communes, c'est-à-dire sur l'entièreté du territoire de Thonon Agglomération, M. Christophe Songeon est satisfait de la participation des habitants. En effet, ce document n'a pas pour objectif d'être pensé que par les élus : ils souhaitent que la population puisse se l'approprier et comprendre le cadre et les enjeux de ce document d'urbanisme.

Présentation des intervenants présents le 8 décembre 2022 :

- **M. Christophe Songeon**, Vice-Président en charge de la politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière et Maire de Ballaison
- **M. Thomas Laroche**, Responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération
- **Mme Valérie Boulet**, Cheffe de projet au service urbanisme de Thonon Agglomération
- **Mme Ludivine Germain**, du bureau d'études Epode

- **M. Fabien Guyot**, du bureau d'études MER-CAT
- **M. Jean-Jacques Robin**, du bureau d'études ITER

Présentation des intervenants présents le 13 décembre 2022 :

- **M. Christophe Songeon**, Vice-Président en charge de la politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière et Maire de Ballaison
- **M. Christophe Arminjon**, Président de Thonon Agglomération et Maire de Thonon-les-Bains
- **M. Thomas Laroche**, Responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération
- **Mme Ludivine Germain**, du bureau d'études Epode
- **M. Géraud Acquier**, du bureau d'études ITER

La réunion a pour objectif d'expliquer ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM), ce qu'il comprend et ce qu'il ne comprend pas. Plusieurs temps d'échanges sont proposés tout au long de la réunion.

Le Projet n'en est encore qu'au début, à la phase de diagnostic donc pas encore aux propositions. Dans ce cadre, un processus de concertation important est mis en place avec notamment des réunions publiques, des ateliers thématiques dès 2023 et une plateforme numérique : ditesnoustout.fr.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) ?

Une vidéo en motion design a été créée pour présenter aux habitants les enjeux du PLUi-HM. Le visionnage de la vidéo est accompagné d'une définition par Mme Ludivine Germain du bureau d'études Epode.

Thonon Agglomération regroupe 25 communes, soit près de 91 000 habitants. Ce territoire est composé de communes de taille différente et d'un environnement varié et sensible, entre lac et montagne.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) est le document de référence en matière d'urbanisme pour définir le projet global des 10 prochaines années. Il encadre le développement de demain en préservant les espaces naturels et agricoles tout en tenant compte des spécificités du territoire. Il détermine la vocation des différents espaces et régleme nte l'utilisation du sol dans un document unique.

- Le « i » signifie qu'il est élaboré et pensé à l'échelle intercommunal. Ce document remplacera donc les PLU actuels et deviendra le document unique applicable. Thonon Agglomération a la compétence d'urbanisme mais va concevoir ce document en total collaboration avec les 25 communes. De plus, l'agglomération a décidé d'être accompagnée de bureaux d'études complémentaires et d'aller plus loin et de mettre en place une démarche de concertation avec les habitants, les associations, le Conseil de Développement, l'Etat, les institutions notamment la chambre consulaire, etc.
- Le « H » signifie Habitat et le « M » Mobilité. Ce sont deux thématiques essentielles du territoire donc en articulation avec la démarche. Ce ne sera plus des thématiques traitées séparément du PLUi.

Ce document est écrit dans un cadre réglementaire régi par le code de l'urbanisme et notamment la loi littoral, la loi montagne et plus récemment la loi résilience. Tout en tenant compte de ces lois, il est nécessaire de :

- Affirmer le territoire et l'action communautaire
- Organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération
- Assurer une offre de logements et d'hébergements
- Favoriser une mobilité durable
- Favoriser un développement économique et commercial utile au territoire
- Penser l'agriculture de demain
- S'engager pour l'environnement

L'élaboration du PLUi-HM s'inscrit dans une procédure très encadrée et mobilisatrice. Le projet est piloté par Thonon Agglomération accompagnée de bureaux d'études experts. Il est élaboré en collaboration étroite avec les élus communaux et en concertation avec la population, les associations et le conseil local de développement.

Le processus suit quatre grandes étapes et cinq documents principaux :

- La phase 1 : l'état des lieux du territoire et son évolution
 - o Document 1 : le rapport de présentation :
 - Le diagnostic : un état des lieux est élaboré afin de soulever les enjeux de ce document
 - La justification du projet
 - La démarche d'évaluation environnementale : chaque choix est évalué en fonction de son impact sur l'environnement
- La phase 2 : définition des orientations et objectifs
 - o Document 2 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : la clé de voute du document, de là que vont découlé les traductions réglementaires
 - o Document 3 : les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) :
 - C'est le moment où sont précisées les thématiques Habitat et Mobilité
- La phase 3 : traduction réglementaire et orientations d'aménagement et de programmation
 - o Document 4 : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - C'est le moment où sont précisées les orientations notamment par secteurs géographiques ou par des thèmes précis (ex : corridors écologiques)
 - o Document 5 : les règlements
 - C'est dans ce document que sont définies les zones du territoire (urbaine, non urbanisé, etc.)
- La phase 4 : les consultations administratives, l'enquête publique et l'adoption définitive du plan.

La procédure devrait s'achever fin 2025 / début 2026. Le PLUi-HM remplacera les documents d'urbanismes actuels (PLUi des 17 communes et PLU des différentes communes).

Afin de se tenir informés et participer, différents moyens sont proposés aux habitants notamment la plateforme collaborative www.ditesnoustout.fr/pluihmthonon.

Présentation du diagnostic thématique

Le diagnostic présenté est proposé par thématiques. Différents bureaux d'études, spécialisés, travaillent sur le PLUi-HM et vont présenter l'avancée de l'étude.

La présentation commence avec une thématique essentielle, fil rouge de la démarche : la transition énergétique et la zéro artificialisation des sols.

DES GRANDS ENJEUX PLANETAIRES A L'ECHELLE LOCALE

Les effets du changement climatique s'accroissent (augmentation des températures moyennes et des vagues de chaleur, moins de neige, etc.) et menacent le territoire. Cela impacte donc la faune, la flore, l'agriculture (possibilité de cultures, problématiques sur le bétail), la population, les infrastructures (inondations par exemple). L'activité humaine a un impact sur les consommations énergétiques et sur le nombre d'émissions de gaz à effet de serre principalement liées aux secteurs de l'habitat et des mobilités. Ce sont des enjeux planétaires qui peuvent être traités à l'échelle locale avec, par exemple, une réflexion sur les énergies renouvelables (solaire, géothermie, biogaz, etc.), sur les choix urbanistiques, etc. Il y a un potentiel fort aujourd'hui pour développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Ces considérations font partie intégrante du projet et des objectifs notamment inscrits dans la loi Climat et Résilience (août 2021). Cette loi demande la Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. La Zéro Artificialisation Nette signifie qu'à terme nous ne pourrions plus construire dans les zones non urbanisées. Depuis 2008, 360 hectares ont été urbanisés pour des fonctions résidentielles, économiques ou pour des infrastructures.

L'état des lieux élaboré à ce jour pose de nombreuses questions auxquelles les élus vont essayer de répondre :

- Comment adapter l'urbanisation afin de réduire les effets du changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment adapter les pratiques agricoles et touristiques ?
- Comment concilier développement et limitation des impacts sur les ressources ?
- Où et comment développer les énergies renouvelables, lesquelles et dans quelles proportions ?
- Comment poursuivre l'accueil de la population et d'activités dans un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » ?

LA DEMOGRAPHIE DE THONON AGGLOMERATION

Au dernier recensement la population a été estimée à près de 91 000 habitants dont 40% vivent à Thonon-les-Bains. La croissance globale est importante par rapport à la moyenne nationale notamment grâce à un territoire attractif.

Globalement, la population est plutôt jeune (il y a plus de personnes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans) mais celle-ci est vieillissante. La population du territoire est assez aidée avec une certaine partie travaillant en Suisse.

SE LOGER : L'HABITAT A THONON AGGLOMERATION

Le parc de logement de l'agglomération est composé en majorité de grands logements avec une construction intense depuis 2013. 2/3 des nouvelles constructions sont des logements collectifs.

On constate une forte dynamique des prix de l'immobilier avec une hausse significative des prix de l'habitat. Aujourd'hui, beaucoup de logements se vendent à plus de 500 000 €.

Seulement 14% des logements sont des logements sociaux or la demande est forte. 4 ménages demandent un logement social pour seulement une attribution. L'agglomération connaît des difficultés d'accès au logement notamment les jeunes, les actifs en mobilité (ceux qui arrivent sur le territoire pour l'emploi) et les travailleurs saisonniers.

Les enjeux soulevés par le diagnostic sont :

- Comment continuer d'accueillir tout en préservant le cadre paysager, environnemental et les ressources (eau, air, sol) ?
- Où localiser les populations nouvelles pour limiter l'impact des gaz à effet de serre ? Cet enjeu a un lien fort avec la problématique de mobilité. Par exemple, si on habite dans l'agglomération et que l'on travaille en Suisse, comment et où doit-on implanter les structures pour limiter l'utilisation de la voiture ? Comment rapproche-t-on l'habitat et l'emploi pour éviter l'utilisation de la voiture ?
- Comment limiter la précarité énergétique au sein du parc existant et des nouvelles constructions ?
- Comment permettre le parcours résidentiel des ménages appartenant aux classes moyennes ? Créer/proposer le logement dont chacun a besoin.
- Où et dans quelle proportion poursuivre la production de logements sociaux et de logements spécifiques ? Comment diversifier l'offre de logements (sociaux, pour les personnes âgées, pour les jeunes, pour les saisonniers, etc.) pour que chacun puisse avoir un accès à un logement adapté et adapté à ses revenus (location ou achat) ?

Il y aura un certain nombre de dispositifs à mettre en place pour répondre à ces différentes questions.

QUESTIONS / REPONSES

• La démographie

« Est-ce qu'il y a une régulation démographique sur Thonon Agglomération de prévue ? Avez-vous une idée, des objectifs sur le nombre d'habitants sur le territoire dans 5, 10, 20 ans ? » (13/12/2022)

M. Thomas Laroche : Nous n'en sommes pas encore au stade des scénarios mais au constat. On a regardé l'évolution jusqu'à maintenant. La prochaine étape est d'imaginer l'évolution prochaine. Nous ne pouvons donc pas répondre aujourd'hui à cette question mais on pourra le dire à la suite de l'étude. Par contre, il est en effet important de fixer correctement les objectifs et les données pour pouvoir concevoir un projet en adéquation.

M. Christophe Arminjon : La question est intéressante mais nous n'avons pas la réponse aujourd'hui. Evidemment la question de peuplement est essentielle mais l'accueil de nouveaux arrivants ne doit pas être un but en soi. Le plus important est de répondre aux besoins des habitants actuels. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre les besoins des habitants actuels et des futurs arrivants. La dynamique du territoire (transfrontalière, qualité des paysages, qualité du climat, etc.) va évidemment faire venir de nouvelles personnes.

- Le prix des logements

« **Comment fait-on pour réguler la hausse des loyers sur Thonon ?** » (13/12/2022)

M. Thomas Laroche : En effet, c'est un sujet important auquel il faudra donner des réponses. Ce sera important d'y répondre pour comprendre et prévoir au mieux pour donner les possibilités d'avoir un logement adapté ou un logement aidé, social. Il faudra pouvoir maîtriser le prix de l'immobilier pour répondre aux demandes.

Mme Ludivine Germain : Le parcours résidentiel est une réflexion importante. En effet, certains travaillent sur le territoire mais doivent habiter loin car le prix des loyers/des biens est trop élevé. Cela implique donc des voitures sur la route, etc. Il est important de trouver/créer de l'habitat adapté pour répondre aux besoins de tous. Il faut devenir un acteur dynamique sur cette question pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

- Les permis de construire

« **J'habite Messery et j'ai un problème pour mon terrain. On me demande pour les dimensions de passage de prévoir 5 mètres pour le passage des véhicules, 1 mètre pour les piétons plus de la distance pour de la végétation.** » (08/12/2022)

M. Thomas Laroche : Il est important de distinguer les voies privées ouvertes à la circulation publique d'une voie privée non prévue à une circulation publique mais juste pour une maison.

➔ La personne est invitée à regarder en détail son cas après la réunion.

« **Pourquoi les instructions d'urbanisme sont faites à l'échelle de l'agglomération puis sont redonnées à la commune et si instruction il y a, c'est à la commune de payer ?** » (08/12/2022)

M. Thomas Laroche : Pour les autorisations d'urbanisme, l'autorité compétente est la commune. L'agglomération accompagne techniquement la commune pour l'aider si elle n'est pas en capacité de le faire seule. C'est un service technique qui apporte de l'aide à la commune.

SE DEPLACER : LES MOBILITES A THONON AGGLOMERATION

La mobilité est un volet de transition écologique important en termes d'enjeux. Il y a de fortes évolutions à attendre. En 2017, il y avait 57 000 voitures sur le territoire, et l'on sait que cela continue d'augmenter. En 2035, les véhicules thermiques seront interdites à la vente.

Nous sommes sur un territoire où bouger n'est pas forcément facile au vu des distances notamment. Les axes routiers sont donc très chargés et il n'est pas simple de se déplacer à vélo ou à pied. Un objectif national important est donné : multiplier par 4 le nombre de cyclistes de 2017.

Il est à noter que beaucoup de déplacements s'effectuent déjà grâce aux transports collectifs – Léman Express, réseau de l'agglomération, réseau de la communauté de communes pays d'Évian, etc. L'enjeu est donc de savoir comment mettre en relation toutes ces offres.

Les infrastructures cyclables (voies et aménagements) se développent plutôt dans les communes et non hors des centres et ne sont pas toujours confortables pour les usagers. A l'échelle de l'agglomération, le réseau cyclable est incomplet, discontinu. Cela pose la question de l'artificialisation des terres pour développer le réseau cyclable. Il est à noter que 85% des habitants habitent à moins de 20 minutes en vélo à assistance électrique d'une gare Léman Express.

Comment peut-on accompagner les changements de modèles et d'utilisation des modes doux et notamment sur les distances courtes (70% d'utilisation de la voiture est pour des trajets de moins de 5 kms) ? Quelle place laisse-t-on à la voiture dans le changement de mobilités ?

Les enjeux soulevés par le diagnostic sont :

- Comment mieux articuler urbanisation et déplacements ?
- Comment développer et permettre l'augmentation des pratiques de transport collectif et de mobilités douces ?
- Comment améliorer les livraisons dans les espaces contraints ? Comment peut-on réfléchir à des livraisons plus vertueuses et mieux organisées, ?

QUESTIONS / REPONSES

- [Le vélo et les pistes cyclables](#)

« On parle de mobilité, je viens de Bons-en-Chablais par la départementale et je me rends compte qu'il n'y a pas de place pour les piétons et les vélos. Comment font-ils pour venir jusqu'ici ? Ils marchent dans le fossé et c'est dangereux. Est-ce qu'il est prévu de développer des pistes cyclables et des voies pour les piétons ? » (08/12/2022)

« Il y a eu beaucoup de voitures en 1960, puis des motos et Vespa, maintenant ce sont des vélos. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de faire une voie dédiée aux vélos pour aller à Genève ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Effectivement, le vélo se développe. Dans les centres urbains, il est facile de faire des voies cyclables mais dans les secteurs non urbains, c'est beaucoup plus compliqué hormis en artificialisant le sol. Il faut avoir en tête que la création d'une voie dédiée, dans ces cas-là, coûte 1 million d'€ le kilomètre : créer des pistes cyclables est donc très coûteux pour les communes. Il est plus facile et surtout moins coûteux dans les communes de rogner sur les rues ou de fermer à la circulation aux automobilistes une rue en zone urbaine que de créer des voies sécurisées entre les communes. Ce sont tout de même des choses qui se programment dans le temps, avec un besoin de se projeter et de budgéter : aujourd'hui on doit donner une nouvelle place au vélo. Cela peut par exemple passer par un coup de peinture sur les routes : l'importance étant d'adapter le dispositif à l'environnement de la voirie. Les transports en commun entre communes se mettent en place sur le territoire et devraient doubler dans les prochains mois.

« Entre Douvaine et le bord du lac, cela fait 20 ans qu'on parle de piste cyclable. Qu'en est-il ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : C'est plus la réflexion d'une voie de bus actuellement. On ne pourra pas répondre à toutes les questions dans le cadre du PLUi-HM mais l'objectif est de prendre en compte les évolutions pour orienter celui-ci.

M. Thomas Laroche : De plus, dans le cadre de Douvaine et les bords de champ, il n'y a pas forcément besoin de créer des pistes cyclables dédiées : on a interdit la présence de voitures sur certaines voies.

« Les chiffres donnés pour le diagnostic de la mobilité douce datent de 2017. Il y a déjà eu des augmentations depuis donc si nous regardons les chiffres d'aujourd'hui, peut-être que l'objectif « multiplier par 4 l'utilisation du vélo » a déjà été atteint – notamment avec le développement des vélos à assistance électrique, non ? » « Le réseau cyclable

n'existe pas encore sur l'agglomération. Ce sont juste des petits bouts. De plus, si l'objectif des 12% était déjà atteint, ce serait souhaitable d'aller au-delà pour améliorer les conditions des cyclistes. » (13/12/2022)

M. Géraud Acquier : Les chiffres sont issus d'une enquête réalisée il y a 5 ans car une enquête avait été faite en 2017. Une telle enquête est extrêmement coûteuse, c'est pour cela qu'une nouvelle n'est pas lancée. On sait que l'utilisation des modes doux a évolué et augmenté. L'évolution est visible pour les transports en commun grâce aux données des réseaux. Nous voyons plus de cyclistes sur les routes donc c'est en effet en augmentation aussi mais je doute que la multiplication par 4 ait déjà eu lieu. L'agglomération a lancé une étude sur les modes actifs : dans ce cadre il y aura des comptages de faits.

M. Christophe Songeon : L'étude de mobilité va passer dans toutes les communes pour savoir comme chaque commune voit son réseau cyclable et comment on travaille ensuite entre les communes. Est-ce qu'il faut aménager et quoi ? Ce document orientera sûrement le PLUi-HM.

« Pour les pistes cyclables, oui cela prend de la place et coûte très cher mais on a beaucoup travaillé avec le conseil de développement sur le sujet et on peut gagner de la place sur les avenues et les rues qui sont sous-utilisées. »

- **Les transports en commun**

« Je voudrais signaler une curiosité sur la mobilité : les TPG (Transports Publics Genevois) ne peuvent s'arrêter qu'à certains endroits sur le territoire. Cette anomalie doit être résolue. » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Je vais me renseigner car je ne pensais pas.

« Pourquoi le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) n'est pas mis en place ? On en parle depuis des années et cela ne semble pas compliqué... » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Il y a un problème de gouvernance pour ce projet. A l'origine c'était une compétence du département mais cela est devenu une gouvernance partagée entre plusieurs entités donc c'est plus compliqué à avancer rapidement. Cela a pris un peu de retard mais ça va venir. L'idée est que tous les transports qui circulent sur la ligne 5 puisse bénéficier des services du BHNS.

« Les transports en communs sont-ils suffisamment remplis ? A-t-on des chiffres ? De plus, le T271 est souvent en retard dans la partie française à cause de l'achat des tickets, la multiplication des tarifs, etc. Comment résoudre ce problème ? » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : Le T271 deviendra bientôt Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) pour améliorer la ligne. On travaille sur les modes de déplacements plus rapidement et à faciliter les rabattements, les accès aux zones d'activités pour inciter à prendre plus les transports en commun.

M. Géraud Acquier : Le BHNS passe aussi par l'amélioration de l'achat des tickets. Certains transports en commun sont très remplis, d'autres moins. On travaille sur une stratégie sur les 10 ans à venir et sur les ambitions du réseau d'après.

« Aux heures de pointe, le Léman Express arrive à saturation et les trajets se font debout. Comment tenir compte de cela dans le diagnostic ? Si on améliore le rabattement en gare pour avoir moins de personnes sur les routes, avec la saturation du Léman Express, qu'est-ce que cela va donner ? » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : La Suisse fait beaucoup d'enquête pour adapter le service. Est-ce qu'ils mettront des trains à plusieurs étages ? Je ne sais pas. Le doublement des voies n'est pas possible actuellement. Les trains à deux étages ne sont peut-être pas possibles sans aménagement non plus.

M. Olivier Antoine, membre du Conseil de développement de Thonon Agglomération : J'ai assisté à une réunion où la réponse a été donnée. Il n'y aura pas de rames à deux étages car rien que la production serait de 5 à 6 ans. Le train avec 12 voitures : le problème est que les quais sont trop courts sauf à Annemasse pour accueillir de tels trains. Actuellement, 40 rames sont disponibles et sont toutes utilisées tout le temps. Il n'y a donc pas tant de marges de manœuvre que cela. J'encourage donc l'agglomération à faire bouger les choses rapidement si on ne veut pas être dans une impasse.

« L'augmentation du prix des logements fait que ceux qui travaillent en France (et donc non pas les mêmes revenus que ceux qui travaillent en Suisse) doivent s'éloigner. C'est difficile d'autant plus avec l'augmentation du prix de l'énergie. Est-ce qu'il est possible, par le PLUi-HM, de rendre gratuits les transports en commun au sein du territoire (pas vers la Suisse) ? Au moins pour certaines catégories de personnes ? Créer des transports en commun et inciter à prendre les transports en commun ? » (13/12/2022)
« Il y a des communes ou des pays moins riches que nous et qui y arrivent donc dépenser un peu d'argent pour en gagner. Localement on pourrait y arriver. » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : Développer le transport en commun, on y travaille mais cela a un coût. Le PLUi-HM va mettre tout en œuvre pour le développement mais ce n'est pas ce document qui dira si c'est gratuit ou non – ce sont des choix politiques.

M. Géraud Acquier : C'est en effet un sujet politique, je vais vous donner un éclairage technique. A ITER, on a fait une étude sur ce qui s'est passé dans les réseaux qui sont passés gratuits en France. Ce qui se passe c'est qu'il y a effectivement une augmentation des usages. S'il n'y avait pas d'utilisation au préalable, cela ne coûte pas cher à la commune. S'il y avait déjà une bonne fréquentation du réseau, cela veut dire qu'il faut augmenter les moyens pour répondre aux besoins. Un besoin qui vient d'où ? Ce sont souvent les piétons qui se mettent à utiliser les transports en commun. Utiliser aujourd'hui sa voiture pour ses déplacements coûte entre 5 000 et 6 000 € par an alors qu'un abonnement pour les transports en commun revient à 300 / 400€ par an. Est-ce donc réellement une question de prix ? C'est plutôt une question d'efficacité (réseau, fréquence, etc.). Il faut rendre avant tout plus simple et plus efficace l'usage des transports en commun – même si le sujet de la gratuité peut être réfléchi avec les politiques. Mais il faut bien avoir en tête que la gratuité des transports incite avant tout les piétons et cyclistes à utiliser les bus plutôt que les automobilistes.

- [Les trottinettes électriques](#)

« Je suis étonnée qu'on parle de vélo mais pas des trottinettes électriques qui empruntent les routes et les trottoirs au risque de faire tomber les piétons. Y a-t-il un projet pour eux, des voies dédiées ? A côté des collèges et lycées, il y a désormais plus de trottinettes que de vélos. C'est dangereux notamment avec la vitesse et sans protection. » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : Oui, la notion de mobilité douce va être développée dans son ensemble. Il y aura sûrement des règlements pour les trottinettes aussi (circulation et sécurité) mais ce n'est pas la PLUi-HM qui dictera les règles. Ce document donne l'ambition, les enjeux.

M. Géraud Acquier : Aujourd'hui, les ventes de trottinettes électriques sont deux fois plus importantes que celles des vélos électriques. Il y a déjà des lois qui existent : les trottinettes électriques ne doivent pas rouler sur les trottoirs mais sur des voies cyclables ou la voirie. Ce qui veut dire qu'il faut aussi repenser les aménagements (pour limiter la vitesse des voitures). Cependant, on n'a pas un espace infini, il faut s'adapter avec celui-ci. Dans certains cas, il pourra être proposé des voies spéciales mais dans d'autres, il faudra réfléchir à la cohabitation.

- L'autoroute

« Est-ce que la future autoroute va empiéter sur les terres agricoles ? » « L'autoroute a été déclarée d'utilité publique donc il est important d'en tenir compte. » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : L'autoroute est prise en compte dans le diagnostic car elle va arriver sur le territoire. Le « M » de PLUi-HM signifie qu'il faut imaginer la mobilité sur le territoire en améliorant l'actuelle.

M. Géraud Acquier : Le projet d'autoroute est en effet acté. On a pu intégrer les changements que cela allait impliquer.

- Les stationnements

« J'ai une question sur les stationnements. Est-ce que vous avez les moyens de pression sur le nombre de places par logements ? Sur les emplacements réservés, tout le monde en veut (vélo, route, etc.) mais pas devant chez soi, comment faire ? (13/12/2022)

M. Christophe Arminjon : Si on est d'accord pour dire que la transition écologique passe par la réduction de l'usage de la voiture individuelle, c'est un peu compliqué d'expliquer qu'on va créer un modèle qui va offrir plus de stationnements, plus de facilités à la voiture. Donc si on veut atteindre les objectifs de transition écologique, de sobriété foncière, il va falloir modifier les usages : la carotte et le bâton. La carotte, c'est les alternatives (par exemple, la création de pistes cyclables avec un vrai maillage). Concernant le logement, si on multiplie le nombre de stationnements par logement, cela incite à utiliser la voiture. D'autant plus que la ZAN va avoir un impact sur la construction en sous-sol. En effet, la construction en sous-sol, ce n'est pas bon pour l'artificialisation, ni pour l'infiltration des eaux de pluies, ni pour le bilan carbone. Donc la réponse est de dire « non, si vous venez loger dans cette région, une fois l'alternative posée et installée (les transports en communs et les modes actifs), il faudra utiliser moins sa voiture ». Il faudra qu'il y ait la contrainte pour permettre tout cela. Le pire serait de créer de toute pièces le réseau cyclable en artificialisation les sols. Il faut donc le construire sur des sols déjà artificialisés donc en réduisant la voiture.

- Le ferroviaire

« Quelle place donner au train pour limiter les déplacements routiers ? » (13/12/2022)

M. Christophe Arminjon : Une étude est en cours pour le projet de la ligne du Tonkin. Elle est élaborée par un expert du domaine ferroviaire. Les premiers résultats de l'étude devraient être présentés au printemps 2023.

- Le budget dédié à la mobilité

« Le budget alloué à la mobilité pour l'agglomération est apparemment de 4 millions d'euros, ce qui ne me semble pas suffisant... » (13/12/2022)

M. Géraud Acquier : La question du budget permet de revenir sur la notion de gouvernance. On travaille le plan de mobilité avec tous les acteurs de la mobilité. Quand on parle de 4

millions de budget (chiffres à vérifier), c'est que le budget de Thonon Agglomération mais ce n'est pas le total du budget dédié à la mobilité sur le territoire. Il faut rajouter tous les budgets voiries des communes, les co-financements des offres internationales, de l'offre ferrée, etc. Donc le budget mobilité des acteurs publics du territoire, ce n'est pas que le budget de Thonon Agglomération. Mais pourtant l'agglomération a un vrai rôle à jouer et doit mettre autour de la table tous ces acteurs-là pour les inciter à orienter leurs budgets vers des mobilités plus vertueuses.

« Je voulais dire concernant la ligne du Tonkin que c'est acté comme l'enquête publique commence. C'est vraiment un plus pour tout le territoire. » (13/12/2022)

SE RESSOURCER : LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

L'agglomération dispose d'un patrimoine naturel reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale. Elle dispose de réservoirs de biodiversité importants pour la faune et la flore : c'est important de préserver et de conserver ces zones. Assurer les continuités écologiques entre les différents réservoirs permet le développement de la vie de la faune et de la flore. Les ressources hydrauliques notamment l'eau potable sont fragiles et les ressources minérales exploitées sont bientôt en tension. Il faut donc faire attention à l'équilibre et la cohérence entre le développement du territoire et les ressources en présence. La qualité de l'air à l'échelle de l'intercommunalité est plutôt bonne mais marquée par les transports et le résidentiel – notamment à cause des logements anciens énergivores. Les nuisances sur le territoire sont localisées : sonores avec les axes routiers, pollution des sols sur les sites d'anciennes industries. Enfin, il y a des risques naturels (par exemple les glissements de terrain) ou technologiques (par exemple électromagnétisme) qui touchent toutes les communes. De plus, le territoire dispose d'une grande variété de sites, paysages, vues et patrimoines remarquables. Les menaces sur ces qualités de paysages sont notamment dues à l'urbanisation : impact sur les vues, perte de certains motifs paysagers, banalisation des paysages (par exemple, l'architecture contemporaine qui ne tient pas compte de l'architecture locale). Cependant, des expériences récentes montrent que des résultats intéressants et inspirants telles que des opérations de végétalisation, d'ouverture d'espaces publics, etc. Il est important de voir ce qui se fait ailleurs et fonctionne.

Les enjeux soulevés par le diagnostic sont :

- Comment préserver et restaurer les continuités écologiques ? et les continuités paysagères (limites à l'urbanisation) ?
- Comment allier développement et disponibilité des ressources dans un contexte de changement climatique ? et préservation des identités locales et du patrimoine ?
- Comment maîtriser l'exposition des populations aux risques et nuisances, en intégrant les effets potentiels du changement climatique (îlots de chaleur, modifications des aléas, etc.) ?
- Comment développer les énergies renouvelables tout en maîtrisant leur impact sur l'environnement ?
- Quelles vues préserver ?
- Comment adapter chaque projet à chaque lieu ? et insérer les opérations dans le paysage ?
- Comment valoriser les espaces de transition entre urbanisme et espaces naturels/agricoles/forestiers ?

TRAVAILLER ET CONSOMMER A THONON AGGLOMERATION

Le territoire de l'agglomération dispose de nombreuses exploitations agricoles. Cela offre un bassin d'emploi mais aussi un enjeu en termes d'entretien des terres. C'est cependant une profession qui connaît des difficultés liées aux investissements qui peuvent être lourds à porter et aux pressions du prix du foncier.

L'économie du territoire est polarisée par la Suisse (1/3 des habitants travaillent en Suisse) mais fait tout de même travailler 50% de ses actifs – sur Thonon essentiellement mais aussi sur ses 14 zones d'activités. Plus de 26 000 emplois sont proposés sur le territoire (dont 57% sont localisés à Thonon-les-Bains) mais il y a plus d'actifs que d'emploi sur le territoire ce qui explique notamment qu'une bonne partie travaille en Suisse, à Evian, etc.

Les commerces et services sont majoritairement dans les domaines de l'administration, de l'enseignement et de la santé. Le commerce non alimentaire est aussi important. 3 000 commerces et services de proximité viennent mailler le territoire, essentiellement dans les centres-bourgs des communes.

Les enjeux soulevés sont :

- Comment favoriser le maintien d'une agriculture productive et nourricière dans un contexte de changement climatique et de contrainte foncière ?
- Comment maintenir et développer l'emploi sur place ? Où ?
- Comment améliorer l'offre commerciale et l'adapter aux aspirations d'aujourd'hui et de demain ?

SE DIVERTIR ET ACCEDER A DES SERVICES

D'une façon générale, le territoire est bien doté en équipements et services et plutôt bien réparti sur le territoire même s'il y a une plus grande offre à Thonon-les-Bains.

Il y a un nombre important d'élèves : près de 10 000 en école et 10 000 en collège et lycée.

La majorité des équipements scolaires sont en tension. Des projets sont en étude, en cours.

Concernant l'accès au soin, tout habitant se situe à moins de 20 minutes de 5 services de proximité essentiels. Cependant, la densité en médecins généralistes est inférieure à la moyenne nationale et départementale.

La densité d'équipements de loisirs est relativement faible et moins concentrée sur Thonon-les-Bains, plus répartie sur les différentes communes.

Enfin, le territoire étant attractif, le tourisme y est développé. L'offre en hébergements (plein air, camping) et le nombre d'emplois dans ce domaine sont importants et en évolution.

Les enjeux soulevés sont :

- Comment répondre aux besoins en équipements et services et sur quels secteurs ?
- Quelle offre touristique pour attirer et s'adapter aux nouvelles attentes et notamment aux problématiques environnementales ?
- Quelle offre pour répondre tant aux besoins des touristes que des locaux ?

LA CONCERTATION :

Dans le cadre du PLUi-HM, un dispositif de concertation important a été mis en place. En 2023, déjà plusieurs démarches ont été proposées :

- Sur le terrain : nous sommes allés à la rencontre d'habitants qui n'iront pas forcément en atelier ou en réunion publique.
- Un premier atelier participatif sur la thématique de la mobilité.

- La mise en place de la plateforme numérique ditesnoustout.fr/pluihmthononagallo avec une cartographie participative.

Pour la suite de la démarche, plusieurs réunions publiques seront prévues. Les habitants du territoire sont aussi invités à se joindre aux associations et collectifs pour les ateliers thématiques. Les deux prochains sont prévus :

- 21 janvier 2023 de 14h00 à 16h00 – thématique : environnement, paysage et formes urbaines
- 27 février 2023 de 14h00 à 16h00 – thématique : économie, équipements, services à la population.

Enfin, le Conseil de développement qui réunit une quarantaine d'habitants du territoire, s'est déjà rencontrés deux fois au sujet du PLUi-HM et sera intégré tout au long du projet. 5 membres ont été présents à la réunion publique à Thonon-les-Bains et 1 l'était à celle de Ballaison.

L'objectif est de pouvoir varier les manières d'impliquer les habitants pour avoir le plus de participants, de points de vue.

La communication va continuer et être développée (flyers, réseaux sociaux, journal, etc.).

QUESTIONS / REPONSES

- [La Zéro Artificialisation Nette](#)

« Je souhaiterais mieux comprendre la loi Zéro Artificialisation Nette. Est-ce que l'autoroute sera prise en compte dans l'artificialisation des sols ? » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : La loi ZAN est un décret applicable en 2035 avec pour objectif une zéro artificialisation nette totale en 2050. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Chablais fait l'inventaire des zones consommées chaque année. Quand on élabore un PLUi, une surface est définie pour la quantité possible à construire et l'autoroute en fait partie.

M. Christophe Songeon précise que le terme ZAN va être souvent employé prochainement. Cela signifie Zéro Artificialisation Nette et veut dire qu'on va devoir arrêter de se développer horizontalement, arrêter de consommer les terrains agricoles. Cela impliquera plutôt un développement vertical donc des changements dans les règles. Cela concernera aussi bien l'habitat que les zones d'activités et impliquera un changement dans nos façons de vivre. Il est donc important de penser en termes de ressources, notamment l'eau. Le PLUi-HM va permettre de réfléchir à tout cela, avec une réflexion sur les zones les plus adaptées au développement que d'autres.

M. Thomas Laroche : Dans le cadre du PLUi-HM, il y a des études par secteur. Pour Douvaine, une étude est en cours pour permettre d'anticiper les questions de circulations et de l'urbanisation qui en découle. Il y a eu une réunion publique à ce sujet à l'automne dernier.

« En 2050, cela signifiera qu'on remplira les dents creuses plutôt que de s'étendre sur la nature ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Avec le PLUi-HM, c'est la troisième génération de PLU sur le territoire. Au début, cela concernait que la commune, on a contraint le développement aux territoires où il y avait déjà les réseaux. Ensuite, avec le PLUi à 17 communes, on a encore contraint le développement en tenant compte de l'agriculture sur le territoire. En 2050, on ne va pas goudronner partout dans les dents creuses. On doit restreindre pour s'alimenter notamment avec l'agriculture et l'élevage. Les dents creuses auront donc encore vocation à

accepter le développement mais elles se réduisent. Le pavillon individuel tend donc à disparaître, ce sera plutôt de la construction verticale. Cela dépendra des communes, il y aura plus de verticalité dans les communes urbaines.

Dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), des études sont faites pour regarder ce qui a été urbanisé dans l'année.

M. Thomas Laroche : ZAN ne signifie pas « zéro construction ». En effet, aujourd'hui, nous avons un stock de logements individuels qui peuvent encore accueillir. De plus, avec la tendance sociologique, la population vieillit et il y a de moins en moins de grandes familles : les besoins ne sont plus les mêmes, ce sont des plus petits logements qui sont recherchés. Les grands logements devront donc être repensés.

« L'artificialisation des sols est un sujet très important. Dans le SCoT du Chablais, qui concerne 62 communes, il est fixé comme objectif de ne pas consommer plus de 750 hectares pour les 20 prochaines années. Donc si on divise par le nombre de communes, ça fait à peu près 10 hectares par commune donc très peu ? » (13/12/2022)

M. Christophe Songeon : C'est vrai pour les chiffres mais la répartition n'a pas été faite comme cela. Les hectares qui restent ont été répartis sur les 3 intercommunalités et il y en a 250 pour Thonon Agglomération.

- L'offre de services

« Est-ce qu'on a pensé aux EHPAD car la population est vieillissante ? » (08/12/2022)

M. Fabien Guyot : Il y a en effet un vieillissement de la population. Il faut donc y répondre avec des EHPAD mais pas que : des résidences adaptées aux personnes âgées peuvent être proposées par exemple. On a visité différents types d'offre. Dans le cadre du PLUi-HM, c'est le moment de réfléchir aux changements de typologiques de logements et d'offre de services mais aussi au maintien des personnes âgées à leur domicile.

- Les constructions pour de nouveaux services et commerces

« Concernant l'éducation, comment construire des nouveaux collèges sans manger les espaces naturels, agricoles et autres ? Et pourquoi choisir de concentrer l'économie sur des zones industrielles plutôt que de garder les commerces dans les centres-bourgs ? » (13/12/2022)

M. Christophe Arminjon : La Zéro Artificialisation Nette a pour objectif de nous mobiliser avec un appel à la sobriété dans la consommation foncière mais pour autant vous avez raison : on ne peut pas répondre au développement du territoire sans consommer de l'espace. Donc il est important de penser sobriété mais aussi verticalisation des programmes. Il faudra densifier là où c'est déjà urbanisé. Actuellement à Thonon, la densification est par l'emprise. Si cela ne convient plus, il faudra densifier par la verticalisation des bâtiments – que ce soit pour de l'habitat ou du commerce. Deuxièmement, quand on dit qu'il faut équilibrer les services partout, on ne peut pas offrir les services à tous et partout sans construire et urbaniser donc il y a un équilibre à trouver entre l'accès aux services essentiels dans les communes et l'urbanisation. Il faut prendre cela comme une obligation à revoir notre modèle de réflexion.

- La concertation

« Pour la concertation, comment peut-on s'inscrire et participer ? » (08/12/2022)

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site de l'agglomération et sur www.ditesnoustout.fr/. A Ballaison, les informations sont aussi affichées sur le panneau communal.

- [La communication](#)

« Pourquoi y a-t-il eu si peu de publicité pour cette réunion ? Nous devrions être plus ce soir. » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Nous aurions aimé être plus nombreux mais une réelle communication a été faite. L'agglomération a envoyé à toutes les communes des flyers présentant les deux réunions publiques. Une publication a été faite dans les journaux locaux, sur le site de l'agglomération, sur la plateforme ditesnoustout.fr et sur les réseaux sociaux. Il a été aussi demandé aux mairies de transmettre l'information à leurs habitants.

- [L'évolution de Douvaine](#)

« J'habite Douvaine, qu'est-ce que vous prévoyez en termes de limitation de vitesse pour développer les mobilités douces ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : A Douvaine, c'est particulier avec l'arrivée du lycée. Les décisions et dispositifs liés à la limitation de vitesse (ralentissements, chicanes, etc.) dépendent de la police du maire. Ce n'est pas le PLUi-HM qui peut définir cela.

« Concernant la mobilité, sachant qu'à Douvaine il va y avoir 500 logements et le lycée qui vont être bâtis, où va-t-on pouvoir garer toutes ces voitures ? Et comment les amener à Douvaine ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Cet été, le PLUi du Bas-Chablais a connu quelques modifications mais là, on parle du PLUi-HM avec les 25 communes. C'est donc en étude. Pour que les usagers ne viennent pas en voiture, il ne faut pas qu'ils puissent se garer sur place donc seront prévus des parkings relais avec navettes. Douvaine va changer de visage dans les prochaines années. En 2028 aura lieu la première rentrée des classes pour le lycée. On va tenir compte de tout ça dans l'étude du PLUi-HM.

« Etant donné que Douvaine est en train de changer à grande vitesse, l'axe routier passera-t-il toujours par Douvaine ou sera-t-il dévié ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Une étude de mobilité est en cours pour Douvaine mais cela dépend de la commune de Douvaine et non du PLU. Le PLU donnera des instructions sur les secteurs possibles ou non.

« Que va devenir la STEP (station d'épuration) de Douvaine ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Pour la STEP, un renfort sera prévu.

« Va-t-on réussir à gérer l'augmentation rapide qu'il va y avoir à Douvaine ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : L'urbanisation est phasée dans le temps et adaptée en fonction des ressources, notamment de l'eau potable et de la capacité à traiter les eaux usées.

- [Le lien avec la Suisse](#)

« Pourquoi n'y a-t-il personne qui représente la Suisse ce soir alors que nous sommes en co-dépendance avec le territoire Suisse ? » (08/12/2022)

M. Christophe Songeon : Les Suisses sont évidemment les bienvenus dans la démarche. Dans la phase de diagnostic, la proximité avec la Suisse a été prise en compte.

*« Je suis très curieuse car personne n'a parlé de la politique des voisins. La Haute-Savoie étant à côté de la Suisse, comment fait-on pour travailler avec la Suisse ? »
(13/12/2022)*

M. Géraud Acquier : Le sujet de la gouvernance est compliqué. Le plan de mobilité qui est le volet mobilité du PLUi-HM est un plan d'actions pour les différents acteurs du territoire (agglomération, Etat, etc.) donc il est important de les mettre autour de la table pour les engager. Des sujets vont pouvoir être déployés rapidement mais il y aura aussi des sujets à long terme. Il faut donc réunir l'agglomération avec les acteurs de la mobilité pour aller autant que possible dans le même sens. Un atelier a été proposé en septembre à ce sujet, la Suisse y était représentée.

Conclusion

M. Christophe Songeon remercie les personnes présentes. Cette réunion publique était l'occasion de faire un retour sur le diagnostic qui a commencé en début d'année. Il n'est pas possible de trouver toutes les solutions ce soir mais, à l'aube d'une transition énergétique et sociale, il est important de penser autrement, collectivement. En 2050, il ne sera plus possible de consommer du terrain : cela ne signifiera pas qu'on ne pourra plus construire mais qu'il faudra construire différemment.

Afin d'élaborer un PLUi-HM pour les habitants du territoire, il y aura d'autres réunions publiques tout au long de la démarche ainsi que des ateliers. M. Christophe Songeon invite à participer numériquement à la cartographie participative sur la plateforme ditesnoustout.fr.